



Les 30% demandé par karis!

Par **doucura**, le **25/10/2013** à **15:41**

Bonjour à toutes et à tous!

Comme beaucoup d'entre vous j'ai commencé une formation avec Karis Formation.

Entre temps ma vie à beaucoup changé et je me trouve dans l'incapacité de payer l'école.

Hier,j'envoyais une lettre recommandé pour résilier le contrat avec eux.

Ma question est par rapport au 30%.

La formation m'a couté 2622,00 avec les cours,matériel et une semaine de stage.

J'ai reçu tous les livres er matériel,mais je n'ai pas fait la semaine de stage.

J'ai déjà payé 1397.50.Je sais que la semaine de stage est à 480,00.Pensez-vous que je dois encore payer?

Puisque 1397,50 pour les livres et le matériel est déjà cher payé,non?

J'attend avec impatience de vous réponses,merci

Cordialement

Par **doucura**, le **28/10/2013** à **13:59**

Personne peux m'aider?!!!

Par **pat76**, le **30/10/2013** à **16:50**

Bonjour

Attendez d'avoir la réponse concernant votre lettre de résiliation.

Vous pouvez en attendant, demander à votre banquier de ne plus accepter de demande de prélèvement émanant de Karis et Formation

Par **doucura**, le **31/10/2013** à **17:59**

Bonsoir, merci de votre réponse!

Je viens de recevoir une lettre de karis.

Ils refusent de résilier mon contrat parce que le délai de 3 mois est dépassé.

J'ai demandé à mon banquier de refuser leurs prélèvement.

Que dois-je faire?

Par **pat76**, le **28/11/2013** à **11:31**

Bonjour doucura

Vous avez fait le nécessaire auprès de votre banque et maintenant vous attendez la suite sans vous préoccuper des lettres que vous recevrez de Karis et Formation surtout si elles ne sont pas en recommandé.